

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 030-213000623-20210927-DEL2021_058-DE

Page 1

Enquête publique préalable à l'intégration dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation, rapport de commissaire enquêteur

Juillet 2021

Pierre . Féraud
6 Rue Paul Soleillet
30 900 Nîmes

Rapport, Conclusions et Avis du Commissaire Enquêteur

Enquête publique
Du 11 juin 2021 au 26 juin 2021

Transfert d'office dans le domaine public des voies privées
ouvertes à la circulation

Département du Gard

Commune de CALVISSON

- 1) Extrait du Registre des Délibérations du conseil municipal de la commune du 5 octobre 2020
- 2) Arrêté municipal N° ARR2021_028 prescrivant l'enquête publique préalable du transfert d'office dans le domaine public de voies privées ouvertes à la circulation (organisation de l'enquête publique)
- 3) Avis d'enquête publique affiché dans tous les lotissements concernés, distribué par les agents assermentés de la police municipale, et paru dans le journal Midi Libre
- 4) Attestations d'affichage de M. André Sauzède Maire de la commune et de la police municipale de Calvisson
- 5) Parution dans le journal Midi Libre du 29 mai 2021
- 6) Procès verbal des observations du 29 juin 2021
- 7) Réponse de la commune aux observations

ANNEXES :

8 CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

TITRE II

7 CHAPITRE IV LES OBSERVATIONS RECUEILLIES, REPONSES DE LA COMMUNE, ANALYSES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- 3.1 Organisation de l'enquête
- 3.2 Déroulement de la procédure
- 3.3 La publicité de l'enquête publique
- 3.4 Avis du commissaire enquêteur concernant le déroulement de la procédure

4 CHAPITRE III ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- 2.1 Résumé du dossier
- 2.2 Appréciation du dossier par le commissaire enquêteur

4 CHAPITRE II LE DOSSIER PRESENTE AU PUBLIC

3 CHAPITRE I GENERALITES CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUETE

PREAMBULE

RAPPORT

TITRE I

Elle permet également à la commune d'être à l'écoute du public, de recevoir ses observations et d'actualiser ses connaissances sur les particularités et les diversités des voies de circulation.

Les voies privées concernées seront portées dans le domaine public après enquête publique et délibération du conseil municipal. Les pouvoirs publics pourront ainsi les entretenir plus régulièrement et mieux organiser la circulation routière.

La plupart de ces lotissements ont fait l'objet (entre 1985 et 2017) d'une délibération du conseil municipal après enquête publique pour classement de la voirie communale dans le public. Les délibérations n'ayant pas été confirmées par des actes notariés de transfert de propriété, la procédure de transfert d'office doit être finalisée.

Cette enquête publique préalable à la circulation publique des lotissements suivants :

«Font Vinouse», «Les Grives», «La Vaunage», «Les Vignes», «Les Chanterelles», «Pierre Blanche», «Le Maoupas», «Les Jardins de Védian», «L'île Verte», «Les Oeillades», «Les Jardins de Bastide», «Caveyrargues Haut», «Le Vigné 3», «Fouillaquet», «Le Vigné 4», «Les Aubes» et «Les Micocouliers». Soit au total 17 lotissements)

CHAPITRE I- GENERALITES CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUETE

Une enquête publique a donc été organisée. Elle a été définie par arrêté municipal N°ARR 2021_028 du 17/05/2021.

L'enquête est ouverte du 11 juin au 26 juin 2021, soit sur une durée de 15 jours

M. Pierre Féraud a été nommé commissaire enquêteur

Compte tenu du nombre important de lotissements concernés, et pour répondre au mieux aux observations du public, 2 permanences du commissaire enquêteur ont été prévues

La commune désireuse de sécuriser la circulation publique dans les lotissements qui ont été créés dans la commune depuis plusieurs années a décidé par délibération du conseil municipal de finaliser les procédures juridiques. (Délibération du 5 octobre 2020)

Cette décision repose sur les textes législatifs et réglementaires concernant le code de l'urbanisme (article L.318-3) et le code de la voirie routière (articles L.141-3 et R.141-4 à 9)

« La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et des zones d'activité peut être transférée d'office, sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées, après enquête publique »

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Le transfert est réalisé sans indemnité pour les propriétaires. (Si un propriétaire concerné fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le Département, à la demande de la commune)

PREAMBULE

RAPPORT

L'arrêté municipal d'organisation prévoit que l'enquête publique se déroule sur une période de 15 jours, du 11 juin au 26 juin 2021. Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en Mairie de Calvaison pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures au public. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie, et une adresse mail

3.1 Organisation de l'enquête

CHAPITRE III ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Sa présentation au public m'apparaît particulièrement compréhensible, complète et claire grâce notamment à l'identification des voies et des parcelles cadastrales.

- La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé;
 - Les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie
 - Un plan de situation
 - Un état parcellaire
- Le dossier présenté à l'enquête publique est conforme à la réglementation et notamment aux articles R141-4 et suivants du Code de la voirie routière et à l'article L318-3 et suivants du Code de l'urbanisme. Il comprend en effet :

2.2 Appréciation du dossier par le commissaire enquêteur

Un relevé de propriété ainsi que la délibération du conseil municipal (lorsqu'elle existe) sont également joints à la présentation de chaque lotissement.

Par ailleurs, une estimation est faite des caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie.

Dans cette présentation figurent, en plus des N° de parcelles, un plan cadastral des parcelles du lotissement avec l'identification des voies de circulation concernées.

-D'une présentation particulière de chaque lotissement

Un plan de situation précise la localisation de chaque lotissement

présentation.

Caveyrarques haut, Le Vigné 3 et le Lot les Micocouliers) figurent également sur cette Les dates des délibérations des différents conseils municipaux depuis 1985, (à l'exception des lotissements sont numérotés de 1 à 17. Ils sont identifiés par leur nom, le nom des voies de circulation concernées et les numéros cadastraux des parcelles concernées.

- D'une présentation générale avec la liste des lotissements concernés par l'enquête publique et les textes législatifs et réglementaires qui concernent le transfert dans le domaine public des voies de circulation.

Le dossier mis à la disposition du public est composé :

2.1 Résumé du dossier

CHAPITRE II - LE DOSSIER PRESENTE AU PUBLIC

Le commissaire enquêteur a reçu plusieurs personnes au cours des permanences qu'il a tenues le 11 juin et le 26 juin : M. Tassier, M. Héricotte Didier, Mme Atger-Lairi Amina, M. Molinier Antoine, M. de Vogelaere Dominique .

CHAPITRE IV - LES OBSERVATIONS RECUEILLIES.

3.4 Avis du commissaire enquêteur concernant le déroulement de l'enquête publique
Le commissaire enquêteur considère que la procédure d'enquête publique a été régulièrement appliquée et que le public a été largement informé. S'agissant de voies qui sont actuellement ouvertes à la circulation publique, les propriétaires riverains conscients de l'utilité de ce transfert qui régularise un état de fait ont été particulièrement bien informés suite à la distribution de l'avis par la police municipale.

3.3 La publicité de l'enquête publique
L'avis d'enquête en format A2 a été affiché à l'entrée de tous les lotissements des voies concernées. La police municipale a distribué l'avis d'enquête dans tous les lotissements aux riverains des voies concernées. L'avis a également été publié dans le journal du Midi Libre le 29 mai 2021. Il a été affiché en Mairie et sur le site internet de la commune

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a clôturé le registre d'enquête. Le commissaire enquêteur a émis un procès verbal des observations le 29 juin 2021. La mairie a répondu par un mémoire à ces observations le 6 juillet 2021. Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 13 juillet 2021

Le dossier par le commissaire enquêteur a été mis à la disposition du public à la mairie pendant toute la durée de l'enquête. De plus, il a été consultable sur le site internet de la commune : www.calvissou.com/.
Le registre d'enquête publique a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. L'adresse mail dédiée à l'enquête publique a été ouverte : enquete@calvissou.com. Les observations reçues par mail ont été immédiatement agrafées sur le registre d'enquête.
L'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté municipal. Les avis d'enquête ont été affichés dans tous les lotissements en format A2 de couleur jaune afin qu'ils attirent l'attention du public.

3.2 Déroulement de la procédure

dédiée sera mise à la disposition du public afin qu'il puisse déposer ses observations Deux permanences tenues par le commissaire enquêteur ont été prévues : le vendredi 11 juin de 9h à 12h et le samedi 26 juin de 9h à 12h.

9) M et Mme, Gaëlle et Pascal GEORGES, demeurant au 27, lotissement les vignes - 30420 Calvisson, sont favorables au transfert des voies privées de ce lotissement dans le domaine

Réponse satisfaisante

Analyse du commissaire enquêteur

Aucun impact en matière de taxes d'imposition. A ce jour, les services communaux d'entretien déjà la rue et les arbres. Pas de projet de modification des conditions de stationnement.

Réponse de la commune

l'entretien des arbres
8) M. Eric Veyrune : Il souhaiterait savoir quel sera l'impact de l'intégration dans le domaine public sur la taxe foncière et taxe d'habitation, les conditions de stationnement dans la rue et

M. Molinier devrait également être rassuré. Les autres parcelles, objet de ses préoccupations ne sont pas concernées.

Analyse du commissaire enquêteur

Oui, il s'agit bien des parcelles B1242 et B1245 qui constituent la voie publique et qui font l'objet de l'enquête publique.

Réponse de la commune

7) M. Molinier Antoine lotissement Font Vinouse. Il demande à ce que la liste des numéros de parcelles (1242 et 1245) de la voirie transférée dans le domaine public concernées soit vérifiée et confirmée.

Les observations Numérotées 2 à 6 sur le registre d'enquête, à partir de la boîte mail dédiée concernaient des demandes de renseignements (M. Michel Brabant (2 et 6), M. Carpentier Lucien(3), et le Cabinet AGIR (4et 5). Elles ont été reçues avant l'ouverture de l'enquête publique et ne sont donc pas recevables.

La réponse de la commune devrait rassurer M et Mme Atger-Lairi Amina. Il était toutefois opportun de poser la question. Par ailleurs la mairie n'a pas intérêt à se surcharger d'obligations annexes

Analyse du commissaire enquêteur

Oui, seule la rue Frédéric Mistral fait l'objet de l'enquête publique. Il semble que le local ne soit pas situé dans l'emprise de la voie. La végétation qui se situe sur la voie publique sera intégrée, la commune n'a pas pour projet d'intégrer les espaces situés dans l'emprise de la copropriété.

Réponse de la commune

1) M et Mme ATGER – LAIRI Amina : lotissement les cépages : ils demandent que le local de la rue Frédéric Mistral ainsi que l'espace arboré qui longe la rue restent du domaine privé car ils appartiennent à la copropriété.

10 observations ont été reçues, soit directement sur le registre d'enquête, soit par mail immédiatement agrées sur le registre d'enquête. Elles ont fait l'objet d'un procès verbal de synthèse que le commissaire enquêteur a soumis à la Commune. Elles ont fait l'objet d'une réponse et d'une analyse du commissaire enquêteur :

Effectivement la commune est en charge du plan de circulation et du plan de stationnement

Analyse du commissaire enquêteur

La commune étudiera la question en concertation avec les riverains.

Réponse de la commune

10) Mme Nicole Morselli Théron lotissement les Chanterelles : Elle demande à ce que la circulation dans la rue de Chanterelles qui s'intensifie soit mieux organisée et notamment que les places de stationnement soient matérialisées.

La réponse de la commune m'apparaît satisfaisante. Le conseil municipal actuel ne peut en effet s'engager que pour lui-même. Une réponse plus ferme n'aurait pas eu de sens. Ce sera aux riverains eux même à rester toujours en état de veille afin que leur souhait soit « toujours » réalisé.

Analyse du commissaire enquêteur

La commune confirme qu'aucune modification n'est envisagée.

Réponse de la commune

public, à condition que la jonction entre le lotissement les vignes et la rue du Chardonay ne soit jamais ouverte.

Nîmes le 13 juillet 2021

Pierre Féraud
Commissaire enquêteur

Aux transferts d'office dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation des lotissements suivants :
: «Font Vinouse», «Les Grives», «La Vaunage», «Les Vignes», «Les Chanterelles», «Pierre Blanche», «Le Maoupas», «Les Jardins de Védian», «L'île Verte», «Les Cépages», «Les Jardins de Bastide», «Caveyrargues Haut», «Le Vigné 3», «Fouillaquet», «Le Vigné 4», «Les Aubes» et «Les Micocouliers».

Favorable

Je soussigné commissaire enquêteur, émet un avis :
l'arrêté municipal,
Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation et à registre d'enquête ou par mail sur la boîte mail dédiée
Considérant que le public a eu la possibilité d'exprimer librement ses observations sur le maire de Calvisson, soit sur le site de la commune
Considérant que le public pouvait consulter facilement et sans contrainte le dossier soit à la circulation
informés du transfert d'office dans le domaine public des voies privées ouvertes à la considérant que l'enquête publique a permis au riverain des lotissements concernés d'être

Ainsi :
Aucune observation négative sur ce transfert n'a été enregistrée. Il est vrai que cette procédure vise surtout à améliorer la situation des propriétaires riverains et donc il n'y a aucune raison pour qu'ils en soient défavorables.
La commune a pu être informée par le public d'un certain nombre de points qu'il fallait préciser et dont elle devra tenir compte lors de ses interventions sur le terrain : notamment celles de M et Mme ATGER – LAIRI Amina et Mme Nicole Morselli Théron. Les autres observations étant essentiellement des demandes de précisions ou des confirmations.
Un procès verbal des observations a été réalisé par le commissaire enquêteur, elles ont fait l'objet d'une réponse de la part de la commune et d'une analyse par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur constate que l'enquête publique s'est déroulée conformément à la réglementation.
5 observations recevables ont été enregistrées. Les autres observations (observations N° 2 à 6) reçues sur la boîte Mail concernent essentiellement des demandes de renseignements. Le commissaire enquêteur a apporté une réponse à chaque demande dont la plupart ont été faites avant la date d'ouverture de l'enquête publique

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

TITRE II

- 1) Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la de la commune du 5 octobre 2020
- 2) Arrêté municipal N° ARR2021_028 prescrivant l'enquête publique préalable du transfert d'office dans le domaine public de voies privées ouvertes à la circulation (organisation de l'enquête publique)
- 3) Avis d'enquête publique affiché dans tous les lotissements concernés, distribué par les agents assermentés de la police municipale, et paru dans le journal Midi Libre
- 4) Attestations d'affichage de M. André Sauzède Maire de la commune et de la police municipale de Calvisson
- 5) Parution dans le journal Midi Libre du 29 mai 2021
- 6) Procès verbal des observations du 29 juin 2021
- 7) Réponse de la commune aux observations

ANNEXES

Monsieur le maire indique à l'assemblée que plusieurs lotissements ont fait l'objet de délibérations d'intégration des voies qui n'ont pas été suivies d'acte notarié pour transférer la propriété.
Afin de régulariser la situation, il convient de lancer une procédure de transfert d'office des voies, afin d'obtenir un classement d'office des voies privées ouvertes à la circulation publique. Ce transfert sera réalisé après enquête publique et sans indemnité pour les propriétaires.

DEL2020_072 Anciens lotissements – Procédure de transfert d'office des voies privées et ouverture de l'enquête publique

Secrétaire de séance : Mme Patricia Escario

M. Jean-Claude Mercier
M. Frédéric Brauge

Absents excusés :

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Lecclia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagnau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Marie-Claire Balsan, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Nombre de voix : 27

Nombre de procurations : 0

Présents : 27

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2020

Date de convocation : 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le cinq octobre à 18h30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOL, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZÈDE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 05 OCTOBRE 2020



Le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en mairie et informé que la présente délibération
 n'est pas certifiée sous sa forme électronique devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa

Lotissements	Voies	N° Cadastre	Date délibération
Secteur 1	Font Vinouse Rue Alicante Rue des Tilleuls Imp. des Rosiers Rue Ft Vinouse	B1242 B1242 B1242 B1245	24/07/1985
	Les Grives	B1317	20/02/1989
	La Vauvage	B1819, B1397 B1398, B1400	20/02/1989
	Les Vignes	B1523, B1524	11/12/1990
	Les Chanterelles	B1558	24/06/2003
	Pierre Blanche	B1541	24/06/2003
Secteur 2	Le Maupas	G964, G969	04/10/2012
	Les Jardins de Védian	G995, G1026	27/02/2013
Secteur 3	L'île verte	B2031	Pas de délib
	Les œillades	AC281	Pas de délib
	Les jardins de Bastide	Rue Alphonse Daudet Rue Coupo Santo	25/01/2015
Secteur 4	Caveyrargues Haut	B1681	Pas de délib (oubli)
	Le Vigné 3	Rue Jean-Pierre Blanc B2090, B2075, B1904, AC335, AC338, B1905, B1828	Pas de délib
Secteur 5	Fouillaquet	Chemin du clos de Fouillaquet AD471	11/12/1990
	Le Vigné 4	Impasse de la Fabrique B1830	Pas de délib
Secteur 6	Les Aubes	Non nommées B1410, B1411	24/06/2003
Secteur 7	Lot les Micocouliers	Clos des Micocouliers C1384	Pas de délib

Les lotissements et voies concernés sont les suivants (annexe n°15) :

La délibération de l'assemblée portant transfert vaut classement dans le domaine public.

le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché en mairie et informe que la présente délibération
 des de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa



Le maire,
 André SAUZEDÉ

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Certifié conforme au registre.

Présents	27
Procurations	00
Nombre de voix	27
Pour	27
Contre	00
Blancs	00

Vote :

- Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :
- de recourir à la procédure de transfert d'office,
 - de lancer l'ouverture de l'enquête publique pour transfert d'office,
 - d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- Le samedi de 9h à 12h.
- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h30,

ci-après :
de Calvisson pendant toute période aux jours et heures d'ouverture au public indiqués et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie
Article 4 : Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté

2021 à la mairie de Calvisson.

Article 3 : Ladite enquête se déroulera en application des articles susvisés du 11 au 26 juin
commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Article 2 : Monsieur Pierre Fériaud, ingénieur retraité, est désigné en qualité de

Micoconouillers».

«Caveyragues Haut», «Le Vigné 3», «Fouillaquet», «Le Vigné 4», «Les Aubes» et «Les
Maupas», «Les Jardins de Védian», «L'île Verte», «Les Cépages», «Les Jardins de Bastide»,
«Les Grives», «La Vaunage», «Les Vignes», «Les Chanterelles», «Pierre Blanche», «Le
communal des voies privées ouvertes à la circulation des lotissements : «Font Vinouse»,
Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'intégration dans le domaine

ARRÊTE

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les modalités d'exécution de l'enquête publique,

ouvertes à la circulation publique après enquête publique,

Considérant la possibilité de transférer d'office dans le domaine public les voies privées
Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard,

communal les voies privées ouvertes à la circulation d'anciens lotissements,

il approuve le lancement d'une enquête publique afin d'intégrer dans le domaine public
Vu la délibération mise à jour du conseil municipal en date du 05 octobre 2020, par laquelle

Vu le code rural, notamment son article L161-10,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L318-3, R318-10 et R318-11,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-2 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le maire,

N° ARR2021_028

Arrêté prescrivant l'enquête publique préalable
de transférer d'office dans le domaine public
de voies privées ouvertes à la circulation

Calvisson



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa diffusion.



Le maire
André SAUZÈDE

Chacun pourra ensuite prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête mis à sa disposition, ou les adresser par voie postale à la Mairie de Calvisson, 1 rue de la Mairie – 30420 Calvisson, à l'attention de Monsieur Fériaud, commissaire enquêteur, ou sur l'adresse électronique : enquete@calvisson.com Le dossier sera également mis en ligne sur le site officiel de la commune de Calvisson à l'adresse suivante : <https://www.calvisson.com/> pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 5 : Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, à la Mairie, le vendredi 11 juin 2021 de 9h à 12h et le samedi 26 juin 2021 de 9h à 12h.

Article 6 : Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affichage et sur le site officiel de la commune de Calvisson 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci, et pendant toute sa durée. Ce même avis sera également publié dans un journal officiel 15 jours avant le début de l'enquête.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête aux propriétaires riverains concernés.

Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

Il y joindra également un mémoire des frais qu'il aura engagés pour cette enquête ainsi que les justificatifs s'y rapportant.

Article 9 : En application des articles L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, la présente décision étant dispensée de transmission au contrôle de légalité, sera rendue exécutoire à la date de sa publication.

Article 10 : Le directeur général des services, la police municipale et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Calvisson, le dix-sept mai deux mille vingt-et-un.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC
DE VOIES PRIVÉES OUVERTES A LA CIRCULATION

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique portant sur le transfert d'office dans le domaine public de certaines voies privées ouvertes à la circulation sur la commune de Calvisson du vendredi 11 juin 2021 au samedi 26 juin 2021, soit pendant 15 jours consécutifs.
Les voies concernées sont celles des lotissements : «Font Vinouse», «Les Grives», «La Vaunage», «Les Vignes», «Les Chanterelles», «Pierre Blanche», «Le Maupas», «Les Jardins de Védiam», «L'île Verte», «Les Cépages», «Les Jardins de Bastide», «Caveyrargues Haut», «Le Vigné 3», «Fouillaquet», «Le Vigné 4», «Les Aubes» et «Les Micoconliers».

Monsieur Pierre Fériaud a été désigné commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie de Calvisson pendant la durée de l'enquête, du 11 au 26 juin 2021 inclus :
- Du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H00 à 17H30.
- Le samedi de 9H00 à 12H00.
A l'exception des dimanches et jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Ville de Calvisson – Mairie – 1 rue de la Mairie – 30420 CALVISSON, siège de l'enquête publique ou par courriel à l'adresse suivante : enquete@calvisson.com

Le dossier sera mis à la disposition du public sur le site internet de la commune « calvisson.com »

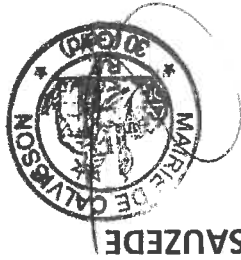
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la mairie de Calvisson.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Calvisson pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- vendredi 11 juin 2021 de 9h à 12h
- samedi 26 juin 2021 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Calvisson et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la commune et tenus à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le transfert d'office dans le domaine public de certaines voies privées ouvertes à la circulation. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Audrey CRETON, à la mairie de Calvisson.



Le Maire,
André SAUZÈDE

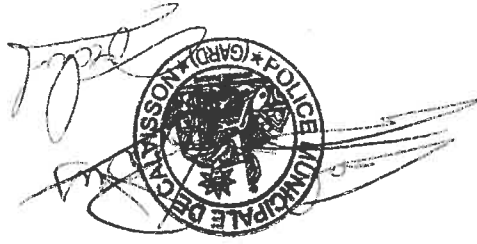
Fait pour servir et valoir ce que de droit

Je soussigné, André Sauzède, Maire de la commune de Calvisson atteste que l'arrêt d'enquête publique relatif au projet d'intégration des voies privées de circulation des lotissements « Font Vinouse », « Les Gries », « La Vaunage », « Les Vignes », « Les Chanterelles », « Pierre Blanche », « Le Maupas », « Les Jardins de Védian », « L'île Verte », « Les Cellades », « Les Jardins de Bastide », « Caveyrargues Haut », « Le Vigné 3 », « Fouillaquet », « Le Vigné 4 », « Les Aubes », « Les Mico couliers », a été annoncé sur le panneau d'affichage de la mairie, sur le site internet et sur le terrain 15 jours avant le début de l'enquête, soit du 28 mai 2021 au 26 juin 2021 inclus.

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Calvisson
Ville de





Police Municipale de CALVISSON

CALVISSON le 17/06/2021

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Cette distribution a été effectuée dans les lotissements suivants :
Les Vignes, Le Vigné 3, Le Vigné 4, Les Jardins de Bastide, Les Pierres Blanches, Les Chanterelles, L'île Verte, La Vaunage, Les Grives, Le Font Vinouse, Le Fouillaquet, Les Micocouliers, Les Cépages, Les Aubes, Les Jardins de Védian, Le Haut Caveyrargues, Le Maoupas.

Nous soussignées Brigadier-Chef Principal GAL Philippe, Brigadier-Chef Principal LOISONS Dominique et Gardien Brigadier Wilson TECHER, Agents de Police Judiciaire Adjointes, agréées et assermentées, en résidence à la Mairie de Calvisson, attestons sur l'honneur avoir procédé à la distribution des avis d'enquête publique, concernant le transfert dans le domaine public de voies de circulation privées.

Audrey CRETON
Directrice Générale Administrative
Mairie de CALVISSON
30420 CALVISSON

CALVISSON, le 17/06/2021
Police Municipale CALVISSON
4, Place Mirreio
30420 CALVISSON



Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 030-213000623-20210927-DEL2021_058-DE

Procès-verbal de l'enquête publique dans le domaine public des voies privées ouvertes à la circulation. Enquête publique du 11 juin au 26 juin 2021.

29 juin 2021

Pierre Féraud
6 Rue Paul Soleillet
30 900 Nîmes

Procès Verbal des observations

Enquête publique
Du 11 juin 2021 au 26 juin 2021

Transfert d'office dans le domaine public des voies privées
ouvertes à la circulation

Département du Gard

Commune de CALVISSON

VILLE DE CALVISSON
Mairie
29 JUIN 2021
VISA D.G.S.

Le commissaire enquêteur
Pierre Leraud

10 observations ont été enregistrées sur le registre d'enquête :

Réponse de la commune
1) M et Mme ATGER – LAIRI Amina : lotissement les cépages : ils demandent que le local de la rue Frédéric Mistral ainsi que l'espace arboré qui longe la rue restent du domaine privé car ils appartiennent à la copropriété.

Les observations Numérotées 2 à 6 sur le registre d'enquête, à partir de la boîte mail dédiée concernaient des demandes de renseignements (M. Michel Brabant (2 et 6), M. Carpentier Lucien(3), et le Cabinet AGIR (4et 5). Elles ont été reçues avant l'ouverture de l'enquête publique et ne sont donc pas recevables.

7) M. Moïnier Antoine lotissement Font Vinouse. Il demande à ce que la liste des numéros de parcelles (1242 et 1245) de la voirie transférée dans le domaine public soit vérifiée et confirmée.

Réponse de la commune

8) M. Eric Veyrune : Il souhaiterait savoir quel sera l'impact de l'intégration dans le domaine public sur la taxe foncière et taxe d'habitation, les conditions de stationnement dans la rue et l'entretien des arbres

Réponse de la commune

9) M et Mme, Gaëlle et Pascal GEORGES, demeurant au 27, lotissement les vignes - 30420 Calvisson, sont favorables au transfert des voies privées de ce lotissement dans le domaine public, à condition que la jonction entre le lotissement les vignes et la rue du Chardonmay ne soit jamais ouverte.

Réponse de la commune

10) Mme Nicole Morselli Théron lotissement les Chanterelles : Elle demande à ce que la circulation dans la rue de Chanterelles qui s'intensifie soit mieux organisée et notamment que les places de stationnement soient matérialisées.

Réponse de la commune

En caractères gras, réponse de la commune au procès verbal des observations

1) M et Mme ATGER – LAIRI Amina : lotissement les cépages : ils demandent que le local de la rue Frédéric Mistral ainsi que l'espace arboré qui longe la rue restent du domaine privé car ils appartiennent à la copropriété.

Réponse de la commune

Oui, seule la rue Frédéric Mistral fait l'objet de l'enquête publique. Il semble que le local ne soit pas situé dans l'emprise de la voie. La végétation qui se situe sur la voie publique sera intégrée, la commune n'a pas pour projet d'intégrer les espaces situés dans l'emprise de la copropriété.

Les observations Numérotées 2 à 6 sur le registre d'enquête, à partir de la boîte mail dédiée concernaient des demandes de renseignements (M. Michel Brabant (2 et 6), M. Carpentier Lucien(3), et le Cabinet AGIR (4et 5). Elles ont été reçues avant l'ouverture de l'enquête publique et ne sont donc pas recevables.

7) M. Molinier Antoine lotissement Font Vinouse. Il demande à ce que la liste des numéros de parcelles (1242 et 1245) de la voirie transférée dans le domaine public concernées soit vérifiée et confirmée.

Réponse de la commune

Oui, il s'agit bien des parcelles B1242 et B1245 qui constituent la voie publique et qui font l'objet de l'enquête publique.

8) M. Eric Veyrune : Il souhaiterait savoir quel sera l'impact de l'intégration dans le domaine public sur la taxe foncière et taxe d'habitation, les conditions de stationnement dans la rue et l'entretien des arbres

Réponse de la commune

Aucun impact en matière de taxes d'imposition. A ce jour, les services communaux d'entretien déjà la rue et les arbres. Pas de projet de modification des conditions de stationnement.

9) M et Mme, Gaëlle et Pascal GEORGES, demeurant au 27, lotissement les vignes - 30420 Calvisson, sont favorables au transfert des voies privées de ce lotissement dans le domaine public, à condition que la jonction entre le lotissement les vignes et la rue du Chardonmay ne soit jamais ouverte.

Réponse de la commune

La commune confirme qu'aucune modification n'est envisagée.

10) Mme Nicole Morselli Théron lotissement les Chanterelles : Elle demande à ce que la circulation dans la rue de Chanterelles qui s'intensifie soit mieux organisée et notamment que les places de stationnement soient matérialisées.

Réponse de la commune

La commune étudiera la question en concertation avec les riverains.

Le Maire
André Sauzède